

## Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 487

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégories concernées
Durée définie en fonction de l'expérience du candidat et des catégories 21h, 35h, 70h, 105h  Durée de rattrapage ajustable en cas d'échec en fonction des préconisations du 1 <sup>er</sup> testeur	Toute personne appelée à conduire une grue à tour représentative de la recommandation R.487 de la CNAM	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.  Aptitude médicale à la conduite d'une grue à tour	Minimum : 1 Maximum : 8	1 et 3

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Appliquer la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des grues à tour en général.  
Conduire en sécurité une grue à tour représentative de la recommandation R.487 de la CNAM  
Utiliser les différents modes de conduite (translation, cabine, télécommande)  
Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement  
Réaliser des opérations : d'élingage, de levage avec différents appareils, de transfert de charges, de retournement de pièces  
Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)

Validité du titre	La validité du CACES® obtenu est de 5 ans
Titres et qualités du formateur / testeur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience dans le levage et la manutention. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants ainsi que divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R.487 de la CNAM, avec grue à tour
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos sites équipés pour la formation grue à tour ou sur votre site avec vos moyens
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée et du CACES® en version dématérialisée en cas d'obtention

### Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R.487)

- **Connaissance générale : rôles, responsabilité, dispositif CACES®**
- **Technologie des grues à tour : caractéristiques et fonctionnement**
- **Les principaux types de grue à tour : catégorie CACES®**
- **Notions élémentaires de physique : évaluation masse**
- **Stabilité des grues à tour**
- **Risques liés à l'utilisation des grues à tour**
- **Exploitation des grues à tour**
- **Accessoires de levage et règles d'élingage**
- **Vérification d'usage des grues à tour : principales anomalies**

### Formation pratique (sur la catégorie concernée par la convention du stagiaire)

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R.487. Evaluation pratique continue durant la formation.

- **Prise de poste et vérification**
- **Conduite et manœuvre**
- **Opération fin poste et maintenance**
- **Translation sur rail option pour toutes catégories**
- **Conduite au sol en option pour la catégorie 1**
- **Conduite en cabine en option pour la catégorie 3**  
Prise et dépose de charge, Mouflage, élingage, récupération de ballant, ciblage, communication, utilisation des aides à la conduite  
Manutention de différents types de charges

### Tests (Evaluation des objectifs)

**Test théorique** : QCM d'une durée d'une heure. Les conditions de réussite sont imposées par la R.487 et précisées au démarrage du test.

- **Connaissances générales, technologie des grues à tour, exploitation, élingage, entretien.**

**Test pratique** : épreuve chronométrée sur chaque catégorie. Les conditions de réussite sont imposées par la R.487 et précisées au démarrage du test.

- **Prise de poste et mise en service, manœuvres, élingage, fin de poste – maintenance**

## **Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) Recommandation 487**

### Références de la certification

**Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie**

**Date d'enregistrement : 31/10/2024**

**Date d'échéance : 31/10/2029**

	<i>Codes Répertoire Spécifique (RS)</i>	
<i>Catégorie 1</i>	<i>Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice</i>	RS6880
<i>Catégorie 3</i>	<i>Grues à tour à montage automatisé</i>	RS6936